



## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance extraordinaire tenue le 16 janvier 2015, les règlements suivants :

**RCA14-14006** : Règlement autorisant un emprunt de 3 125 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs.

**RCA14-14007**: Règlement autorisant un emprunt de 2 850 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé les règlements le 29 janvier 2015. Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures normales de bureau. Les règlements peuvent également être consultés sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Le 7 février 2015

La secrétaire d'arrondissement,  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

---

Publication :  
Nouvelles Parc-Extension News, édition du 7 février 2015  
Progrès Villeray/Parc-Extension, édition du 10 février 2015  
Journal de Saint-Michel, édition du 11 février 2015